



GUIDE UTILISATEUR

Profil : Consultant

Sommaire

1

Se connecter à la BDES

Se connecter à la BDES	4
Ecran d'engagement	6
Principes de navigation	7

2

4

5

Consulter la BDES

Consulter la BDES: Accès aux rubriques	9
Consulter la BDES: Accès aux sous rubriques	12
Consultation d'un document joint	13

3 Calendrier des séances de consultation

Calendrier des séances: Onglet séances	15
--	----

Moteur de recherche

Moteur de recherche

Notifications

Notifications

17

SE CONNECTER A LA BDES

1. Se connecter à la BDES

suivante :

Pour accéder à « la BDES », utilisez l'adresse

https://www.bdu-irp.fr/nomdemonentreprise

1

Si c'est votre 1ère connexion, cliquez sur le bouton correspond. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur **« Mot de passe oublié »** pour recevoir son code d'accès

ntifiant		Mot de passe	
4		A	
	J.		
	n I Manula manual avabili	4	Conneyion
miere connexio	<u>n</u> <u>Mot de passe oubli</u>	<u>e</u>	CONTRACTOR

Ce bouton s'affiche selon le paramétrage de votre BDES pour une connexion via votre réseau entreprise. En cliquant dessus, vous accédez à la BDES sans indiquer à nouveau vos identifiants et mot de passe

BDES

 3
 Renseignez votre email et revenir à la page de connexion

 Actais
 BDES

 Demande de mot de passe
 Demande de mot de passe

 • Email
 Recevoir mon mot de passe

 Recevoir mon mot de passe
 Votre demande de mot de passe a blen éfé prise en compte.

1. Se connecter à la BDES



N

1. Ecran d'engagement

Altays solutions RH

Charte d'utilisation

Préambule 2

La Loi de sécurisation de l'emploi de Juin 2013, fait évoluer et encadre les relations entre l'entreprise et les Instances Représentatives du Personnel (IRP). Elle annonce l'obligation de mettre en place « une nouvelle source d'information pour les représentants du personnel » sous

la forme d'une Base de donnée unique (BDU). 🔺

Altays, ainsi que les Instances représentatives du personnel (IRP) reconnaissent que l'accès à la Base de donnée unique (BDU) constitue une condition importante de l'amélioration du dialogue sociale.

Les IRP, dans l'exercice de leur mandat, sont conduits à accéder aux moyens de d'information mis à leur disposition et à les utiliser.

L'utilisation du système d'information et de communication doit être effectuée exclusivement à des fins professionnelles.

Dans un but de transparence à l'égard des utilisateurs, de promotion d'une utilisation loyale, responsable et sécurisée du système d'information, la présente charte pose les règles relatives à futilisation de la BDU.

1. Champ d'application

Utilisateurs concernés Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs de la BDU

2. Confidentialité des paramètres d'accès

Les paramètres d'accès à la BDU sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Ils permettent de garantir la confidentialité des données.

Ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

3. Données personnelles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, définit les conditions dans lesquelles des traitements de données personnels peuvent être opérés. Elle institue au profit des personnes concernées par les traitements des droits que la présente invite à respecter, tant à l'égard des utilisateurs que des tiers.

J'ai lu et j'accepte la charte de bonnes pratiques ci-dessus

Refuser

Continuer

BDES

paramètres d'accès

Les d'accès à la BDU sont personnels à l'utilisateur et doivent être garo, Jels. Ils permettent de garantir la confidentiaité des données

» paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous queb orme que ce soit. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

3. Données personnelles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, définit les conditions dans lesquelles des tratements de données personnels peuvent être opérés. Elle institue au profit des personnes concernées par les tratements des droits que la présente invite à respecter, fant à l'égard des utilisateurs que des tiers.

Pour continuer vous devez accepter la charte de bonnes pratiques ci-dessus.

J'ai lu et j'accepte la charte de bonnes pratiques ci-dessus

Continuer

/

Acceptation obligatoire pour accéder à la BDES







CONSULTER LA BDES

2. Consulter la BDES : Accès aux rubriques



2. Consulter la BDES : Accès aux rubriques

Informations su l'année en cou	BDES 🚠 Séances 🗃 Recherche Q Accès aux différentes ann disponibles	Bonjour, Déconnexion Consultantaxelle T. Dernière connexion : 08/04/2016
	Ouvrir tout Fermer tout Filtrer par: Groupe utilisateur : Afficher	
	17 1 Investissements (mod)	
	12 2 Fonds propres, endettement et impôts 9 3	
	6 3 Rémunération des salariés et dirigeants, dans l'ensemble de leurs éléments (5 (1) +	
	7 4 Activités sociales et culturelles 7 +	
	2 5 Rémunération des financeurs, en dehors des éléments mentionnés au B (2) +	
	0 6 Flux financiers à destination de l'entreprise +	
	1 7 Sous-traitance: 1 +	
	5 8 Pour les entreprises appartenant à un groupe, transferts commerciaux et financiers entre les entit (5)	
Détaille les pictogrammes	PV de réunions	
présents sur l'onglet BDES	Légende : Non consulté (-6 mois) Non consulté (+6 mois) A CONFIDENTIEL	







2. Consulter la BDES : Accès aux sous rubriques



tays 12

2. Consultation d'un document joint



CALENDRIER DES SEANCES DE CONSULTATION

(Disponible selon paramétrage)

3. Calendrier des séances : Onglet séances



tays 15

MOTEUR DE RECHERCHE

4. Moteur de recherche



Résultat de la recherche : 9 informations trouvées

Intitulé de l'information 🗢	 Mise à disposition 	Groupe déposant	Afficher
Evolution des emplois par catégorie professionnelle	15/01/2016	CE Paris Altays	୍
Evolution des emplois par secteur	15/01/2016	CE Paris Altays	୍
Résultats 2015	15/01/2016	CE Laval Altays	୍
Refonte présentation	15/01/2016	CE Paris Altays	୍
Test présentation 3		aris Altays	୍
Rémunération des actionnaires La liste des	La liste des informations s'affiche		
Test filigrane	27/01/2016	CE Paris Altays	୍
test séances	27/01/2016	CE Paris Altays	୍
gfrzge	04/03/2016	Deposants Paris	୍

NOTIFICATIONS

(Disponible selon paramétrage)

5. Notifications



Si cette fonctionnalité est activée, vous serez informé par email lorsqu'une nouvelle information est mise à votre disposition.



- 1.1.1 Evolution des effectifs par type de contrat, par âge, par ancienneté
- 1.1.7 Conditions de travail

Vous pouvez les consulter en vous connectant à l'aide du lien ci-dessous.

https://www.bdu-irp.fr/altays/fr/acces/login





3 cité d'Hauteville 75010 Paris +33178097390/www.altays.com/blog

www.altays.com

